



Le Conseil Municipal réuni : le 9 Décembre 2020

- A voté et autorisé le Maire à encaisser le chèque de liquidation émis à l'ordre de la mairie de 1690 € de l'Association Temps Libre Plesnois suite à sa dissolution. Cette somme sera réaffectée aux associations
- A voté le Projet de transformation de la SEM EUROMOSELLE DEVELOPPEMENT en Société Publique Locale (SPL) et d'entrer au capital de la SPL EMD (Activité d'aménagement et de construction) par l'acquisition de 80 actions pour un montant de 370,40 € (soit 4,63€ le prix unitaire de chacune des actions)

INFORMATIONS DIVERSES :

RAPPEL : Les jeunes gens doivent venir s'inscrire en mairie pour le recensement dans le trimestre qui suit leur seizième anniversaire.

Nous vous rappelons qu'il existe une réglementation précise concernant l'utilisation des engins à moteur (tondeuses, taille-haies, nettoyeurs haute pression, etc.).

En semaine	8h30-12h et de 14h00 - 19h30
Le samedi	9h00-12h00 et de 14h00 - 19h00
Le dimanche et Jours Fériés	10h00- 12h00

Des battues de chasse seront organisées (sur le territoire de la commune) les samedis 19 et 26 Décembre 2020.

La société de chasse militaire de METZ effectuera également des battues sur les terrains réservés à la défense pendant le mois de Décembre 2020 ainsi que pendant les mois de Janvier et Février 2021.

En vue d'une éventuelle déclaration de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse pour l'année 2020, les habitants ayant subi des dégâts à leur habitation sont invités à déposer un dossier en mairie (lettre et photos).

Tri sélectif sacs transparents jaunes :

Peuvent être déposés tous les emballages ménagers sans distinction : les emballages en métal, les briques alimentaires, les cartonnettes et tous les emballages en plastique. (cf. Courrier de Rives de Moselle)

Les cartons bruns ondulés (type cartons de livraison ou de déménagement) doivent être amenés en déchèterie, peu importe leur taille.

RAPPEL :

Comme annoncé lors du projet de travaux des rues Jeanne d'Arc, du Centre et de la rue Haute, une nouvelle signalisation vient d'être mise en place. L'ensemble des carrefours de la rue Jeanne d'Arc sont dorénavant en priorité à droite. Il est de la responsabilité de chacun d'opter pour une vitesse adéquate. De plus, à partir de l'entrée de l'école et jusqu'à la sortie vers Norroy le Veneur une zone 30Km/heure a été mise en place.

SUR VOTRE CALENDRIER :

En DECEMBRE

La mairie sera fermée du mercredi 23 Décembre au 3 Janvier 2021.

Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année en espérant que 2021 permettra à tous de retrouver la possibilité de vivre sans restrictions et que cette année 2020 ne soit plus qu'une parenthèse dans la vie de chacun.

La Commission Information.